

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 22 (1937)  
**Heft:** 5

## Heft

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

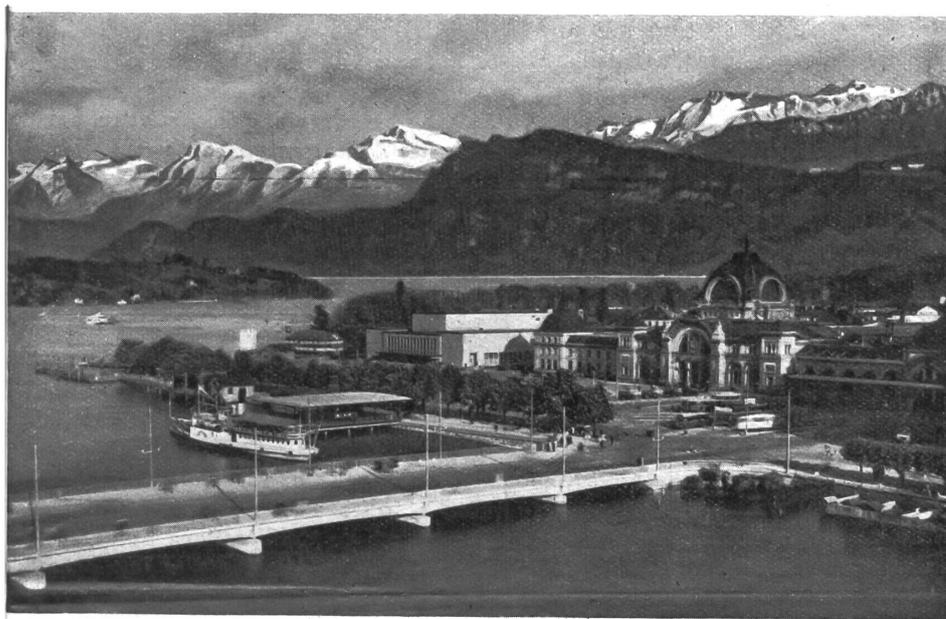
# Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition :  
IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE

Rédaction et Administration (adresses, etc.) :  
BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL



Lucerne et le Bürgenstock

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel  
(Système Raiffeisen)

## 34<sup>me</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Lundi 24 mai 1937, à 9 h. 15  
au Palais des Congrès (Kunsthau) à Lucerne

### ORDRE DU JOUR :

1. Discours d'ouverture du président de l'Union.
2. Election du Bureau de l'Assemblée.
3. Présentation des comptes et bilan de 1936 et rapports : a) sur l'activité de la Caisse centrale; b) sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision.
4. Rapport du Conseil de surveillance.
5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan et la répartition du bénéfice.
6. Election périodique : a) des 5 membres du Comité de direction et du président; b) des 6 membres du Conseil de surveillance et du président.
7. Discussion générale.

St-Gall, le 23 avril 1937.

Le Comité de Direction.

Les Caisses qui enverront des délégués sont invitées à adresser à l'Union **le bulletin d'inscription** (remis au président) **pour le lundi 17 mai au plus tard.**

Des cartes de participation seront ensuite adressées aux Caisses sur la base de cette inscription.

### Les Raiffeisenistes suisses se réuniront à Lucerne les 23-24 mai prochain

Pour marquer la clôture du premier quart de siècle d'activité autonome de notre Caisse centrale, les organes dirigeants ont choisi cette année **Lucerne** comme lieu de congrès.

Lucerne, lac des Quatre-Cantons...

A divers points de vue c'est certainement le cadre qui convient le mieux à notre landsgemeinde raiffeiseniste.

Lucerne occupe tout d'abord une place très importante dans l'histoire de notre mouvement. C'est en effet à Lucerne, à l'Hôtel « Union », que le 12 juin 1902, 22 délégués représentant 15 des Caisses Raiffeisen qui existaient à cette époque décidèrent la fondation de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen. Le procès-verbal de cette première assemblée raiffeiseniste sur les bords du lac des Quatre-Cantons se termine par cette remarque qu'il est touchant de rappeler aujourd'hui : « Tous les assistants étaient convaincus d'avoir concouru à une bonne action dont l'avenir montrerait les conséquences heureuses et bénies ». En venant nombreux en pèlerinage à Lucerne, les raiffeisenistes de 1937 accompliront un acte de pieuse reconnaissance envers ces courageux pionniers de la première heure.

Lucerne et la Suisse centrale comptent aussi de nombreux et enthousiastes raiffeisenistes avec lesquels les délégués auront plaisir à fraterniser. Le mouvement raiffeiseniste dans la Suisse centrale a pris au début un assez beau développement. Après être resté stationnaire pendant un certain temps, il a repris un développement réjouissant au cours de ces dernières années. Les Caisses des cantons de Lucerne, d'Uri, d'Obwald et de Nidwald forment une Fédération régionale des Caisses Raiffeisen de la Suisse centrale. Les Caisses schwytzoises constituent à elles seules une Fédération cantonale. La petite statistique suivante permet de se rendre compte de l'envergure et de l'import-

tance actuelle du mouvement Raiffeisen en Suisse centrale :

	Nombre de caisses	Nombre de membres	Bilan Fr.	Réserves Fr.
Lucerne	24	2248	12.760.561	513.914
Uri	9	518	1.680.551	44.992
Obwald	1	94	373.614	5.000
Nidwald	3	254	1.694.624	61.943
Schwytz	11	1612	8.263.425	271.089

La Fédération de la Suisse centrale qui nous reçoit chez elle nous prie de dire qu'elle se sent très honorée du choix de Lucerne comme lieu de congrès. Elle espère que les raiffeisenistes viendront nombreux fraterniser sur les bords du lac historique des Quatre-Cantons et elle souhaite que le beau temps, les sites et les autres circonstances contribueront à la réussite du congrès en Suisse centrale.

Par sa situation centrale, Lucerne offre enfin aux délégués qui viendront nombreux de tous les coins de la Suisse des voies d'accès facile. D'autre part, la ville de Lucerne, placée au bord d'un lac incomparable et au sein d'une nature merveilleuse, est tellement riche en beautés de toutes sortes que l'agréable se joint tout naturellement à l'utile. Lucerne est également habituée à recevoir des hôtes en grand nombre et elle réservera aux raiffeisenistes suisses le plus cordial des accueils.

\* \* \*

L'ordre du jour de la 34<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire ne comporte que les tractanda statutaires ordinaires. C'est tout d'abord le discours inaugural du président de l'Union. Après la constitution du Bureau de l'assemblée aura lieu la présentation des comptes et du bilan de la Caisse centrale. Au 31 décembre dernier, notre Caisse centrale a terminé son premier quart de siècle d'activité autonome sous la direction experte de M. le directeur Stadelmann. De 1902 à 1912 l'Union ne gérait en effet pas elle-même sa Caisse centrale. Cette gérance était confiée à un établissement de banque qui fonctionnait en quelque sorte comme caissier de l'Union. Cette situation présentait de nombreux inconvénients et l'Union aspirait vivement à posséder une Caisse centrale absolument autonome et indépendante. Le premier jalon dans ce but fut posé en 1912, lorsque les nouveaux comités de l'Union chargèrent M. Stadelmann, notre directeur actuel, de l'organisation du Bureau central. Dès ce moment notre Caisse centrale devint indépendante, se développa de façon continue et petit à petit se libéra de la tutelle des banques pour devenir finalement cette institution forte et prospère que nous possédons aujourd'hui et qui est l'un des

bastions du mouvement raiffeiseniste suisse.

En 1912, la Caisse centrale possédait un bilan de 1,7 millions de francs seulement et le roulement d'affaires atteignait 18 millions de francs. Au 31 décembre dernier, le bilan avait atteint 50,3 millions et le roulement 390 millions de francs. Ces quelques chiffres illustrent expressivement les progrès réalisés au cours de ce quart de siècle d'activité. Le résultat du dernier exercice est tout particulièrement favorable et digne de procurer une légitime satisfaction à tous les raiffeisenistes. Après le rapport sur la situation de la Caisse centrale, les délégués entendront un exposé sur l'activité générale de l'Union et de l'Office de revision. Ce sera là une occasion de mettre en relief l'activité déployée par l'Union et les Caisses affiliées et les beaux résultats obtenus et d'affirmer toujours mieux les lignes directrices de notre programme raiffeiseniste. Ces exposés des organes administratifs seront complétés par le traditionnel rapport du Conseil de surveillance de l'Union. L'assemblée aura ensuite à se prononcer sur la répartition du bénéfice du dernier exercice qui permet de verser de nouveau aux Caisses affiliées un intérêt de 5 % aux parts d'affaires, tout en prévoyant Fr. 100.000 pour la dotation des réserves. — A l'ordre du jour figure aussi cette année les élections statutaires au Comité de direction et au Conseil de surveillance. Sur les 11 membres actuels 9 acceptent une réélection. M. C. Nussbaumer (Soleure) qui fait partie des organes de l'Union depuis 1911 et M. F. Boschung, anc. conseiller national (Fribourg) qui

siège au Comité depuis 1921 ont décliné une réélection pour des raisons d'âge et de santé.

Sont présentés comme candidats pour ces deux sièges M. Sturny, caissier et député à St-Antoine, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen de Fribourg allemand et M. Muller, ingénieur agronome et député à Olten, président de la Fédération soleuroise. Ces deux candidats sont des raiffeisenistes convaincus qui se sont acquis déjà de grands mérites dans le mouvement.

Selon la tradition une soirée de réception aura lieu le dimanche soir au Palais des congrès qui permettra aux délégués de fraterniser entr'eux. Le lendemain, après l'assemblée générale, les délégués dîneront en commun dans quelques hôtels de la ville puis, si le temps est propice, aura lieu une excursion en bateau spécial sur le Lac des Quatre-Cantons avec escale et montée en funiculaire au Bürgenstock. — Les délégués pourront ensuite utiliser avantageusement les trains du soir pour rentrer dans leurs foyers.

Le programme est donc bien revêtu et offre aux participants, à côté des heures de délibérations et de travail des loisirs délassants et une occasion de connaître un coin admirable de notre beau pays.

De toutes les régions du pays et particulièrement de la Suisse romande les raiffeisenistes viendront donc nombreux à Lucerne les 23 et 24 mai prochain pour affirmer à nouveau leur volonté de rester toujours fidèle et de travailler inlassablement à la réalisation du grand idéal de Raiffeisen.

## Lucerne et lac des Quatre-Cantons

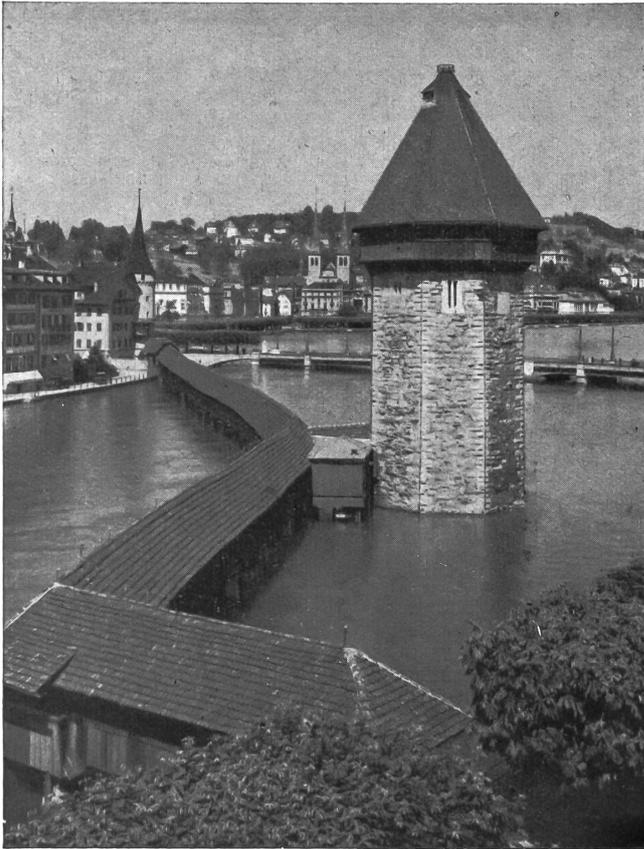
Quel charme évocateur dans ces mots, soit qu'ils rappellent d'agréables souvenirs, soit qu'ils éveillent le désir de voir un pays ignoré. A tous ils parlent d'une contrée privilégiée par ses beautés, par ses contrastes, par son charme, d'un véritable Eldorado de la nature, dont les paysages et les souvenirs du passé ont séduit et inspiré les artistes et les poètes.

Lucerne est et demeure l'un des plus beaux sites non seulement de la Suisse et de l'Europe, mais incontestablement du monde entier.

Unique est l'impression que donne Lucerne, en s'étendant aux bords du lac des IV Cantons, là où la Reuss bouillonnante s'en échappe. Entre le Righi et le Pilate, à la renommée mondiale, Lucer-

ne, en une baie paisible, développe ses quais magnifiques, ses fameux ponts de bois, ses églises curieuses, ses vieux monuments, ses tours d'intérêt historique, ses fontaines de style intéressant et ses belles places. Ces beautés, Lucerne les réunit toutes avec une aisance seigneuriale, et l'art et la nature ont encore ajouté : le Lion de l'illustre Thorwaldsen et le Jardin des Glaciers.

Colonie celtique, puis romaine, détruite ensuite par les Huns, la ville actuelle, aux somptueux hôtels et édifices publics, tire son origine d'un modeste village de pêcheurs qui était établi, dans l'antiquité, au débouché du lac. La fondation, en 735, de l'Abbaye de Saint Léger marqua le début de son développement, et en fit peu à peu un centre

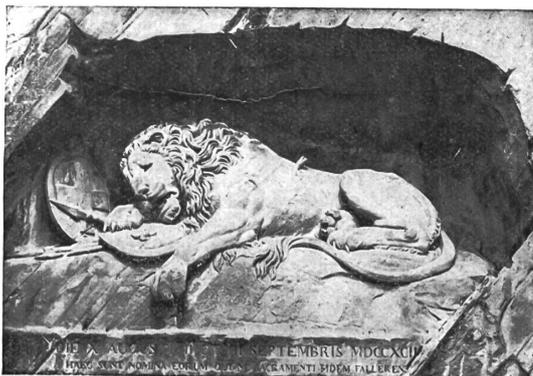


LUCERNE. Le Pont de la Chapelle et la Tour de l'Eau

commercial. En 1332, Lucerne entra comme quatrième membre dans l'alliance des cantons forestiers qui, après de longues luttes en faveur de la liberté, est devenue la Confédération suisse.

Outre ses beautés naturelles, Lucerne a plusieurs curiosités très intéressantes

glacière. Les vieux ponts de bois font aussi l'admiration des visiteurs. C'est d'abord le Pont de la Chapelle (Kapellbrücke), construit en 1333; ce pont couvert est orné de 112 peintures très curieuses du peintre Wegmann, tirées de l'histoire de la ville. Puis encore le Pont



Le lion de Lucerne

à visiter. La plus célèbre est le monument du Lion; il fut taillé dans le roc par le sculpteur Ahorn, d'après une maquette du Danois Thorwaldsen, à la mémoire des 26 officiers et des 760 soldats suisses qui, en 1792, payèrent de leur vie la défense des Tuileries à Paris. Tout à côté se trouve le Jardin des glaciers, phénomène naturel de l'époque

des Moulins (Spreuerbrücke) construit en 1407, en bois et couvert, décoré de peintures du XVI<sup>e</sup> siècle par Meglinger, représentant la Danse macabre. La Cathédrale de Saint Léger (Hofkirche), le vieil Hôtel de Ville, sont des édifices intéressants à visiter.

Lucerne possède aussi plusieurs musées et bibliothèques. Parmi les curiosi-

tés on peut citer encore le nouveau Pont, le plus large de la Suisse, et le Palais des Beaux-Arts et des Congrès où les Raiffeisenistes tiendront leur assemblée.

**Le Lac des Quatre-Cantons** s'imprime comme un vigoureux cachet bleu sur la carte mouvementée de la Suisse primitive. Ce lac célèbre est le plus divers qui soit, avec ses quatre grands bras et ses innombrables petites baies, tantôt large nappe, et tantôt fjord étroit. Et à ses aspects changeants s'ajoute encore ce charme que l'Histoire l'a élu : c'est là le pays de Guillaume Tell et du Serment du Rutli, là se passées des scènes dont chacun a ressenti l'émotion.

Mais il n'y a pas seulement ce lac unique, il y a aussi les **montagnes** qui l'entourent. Dans ce bouquet central des Alpes suisses chaque montagne frappe par quelque caractère à part. Voici le Righi débonnaire et féminin, qui du haut de ses hauts alpages vous dispense des vues illimitées sur le monde des cimes. En face, le Pilate, mâle et sévère, roide comme la loi. Les vieilles sentinelles qui montent la garde devant l'antique porte de Lucerne. Et au-delà, par centaines, se dressent la noble et puissante assemblée des pics alpestres.

## Le franc français et le franc suisse

Comme on nous a déclaré que la dévaluation du franc français a été partiellement la cause de celle de notre franc, plusieurs économistes se sont demandés si une nouvelle dévaluation française ne provoquerait pas, sous prétexte d'assurer l'alignement des monnaies, une nouvelle amputation correspondante de notre franc helvétique ? La Suisse imiterait-elle à nouveau les pays voisins, voir même les Etats-Unis ? Dévaluerait-on le franc, ce nouveau-né de fin 1936 ? Les mêmes causes produisent les mêmes effets !!

A priori, il peut sembler anormal de remettre en question, moins de trois mois après une telle opération et en pleine paix, la valeur d'une monnaie nationale. Et pourtant plus d'un journal suisse a osé poser cette question. On ne trouvera pas étrange que nous en disions quelques mots.

Pourquoi dévaluer encore ? Pour faire baisser les prix inférieurs de beaucoup les plus élevés du monde en valeur or. A noter aussi que la baisse recherchée ne l'est pas dans l'intérêt du consommateur suisse. Ce que les partisans de la dévaluation recherchent,

c'est engager les acheteurs étrangers à acheter chez nous. Présentement, ils achètent dans les pays où, en or, ils ont le moins à décaisser. Nos hauts prix sont effectivement un obstacle à l'exportation. La seconde des raisons données est la situation difficile du trésor ou de la Caisse de l'Etat. Accablée de dettes que la Confédération ne peut ou ne veut en pratique comprimer, elle se libérerait à nouveau d'une partie de son fardeau en lui donnant une valeur inférieure à la présente. Les rentiers, les épargnants, les créanciers toucheraient bien le même nombre de francs à l'échéance, mais ce serait un franc amoindri.

D'autre part, la Banque nationale serait naturellement autorisée à réévaluer, sur les nouvelles bases, son stock d'or. On a compté, pour la France, qu'en dévaluant d'un quart, la Banque de France ou l'Etat, s'assurait un excédent de quelques vingt milliards qui trouveraient certainement preneurs. Enfin, on estime qu'en soldant, en France, avec des francs à 15 centimes pour des dettes contractées sous l'empire du franc à 20 centimes, et en se libérant nombre pour nombre, tous les débiteurs et non pas seulement l'Etat y gagneraient une facilité de trésorerie bien agréable.

Mais toute médaille a son revers. Dans une brochure qui a connu un vif succès dans les milieux financiers, M. Duchemin, Président de la Confédération générale de la Production française, s'est donné à tâche de répondre aux arguments des dévaluateurs.

Après avoir souligné l'émotion du public si demain ou dans quelques années, une nouvelle manutention monétaire se produisait, M. Duchemin estime et cherche à établir que cette réforme entraînerait une nouvelle hausse des prix, une crise de défiance et de spéculation nuisible au crédit de l'Etat, des sacrifices nouveaux pour les épargnants, les petits rentiers, des menaces d'inflation, peut-être même une inflation réelle, enfin des troubles regrettables dont on ne soupçonne pas la gravité.

En souhaitant une baisse des prix, on recherche des débouchés pour le commerce d'exportation : les prix mondiaux étant plus bas que les prix intérieurs. Mais, réplique, M. Duchemin, les dévaluateurs ne peuvent aboutir à ce résultat, car les prix mondiaux sont des prix-or. Le commerce international se solde au besoin par des envois d'or métallurgique. Il ne faut pas oublier ces points. Qu'un franc nouveau moins pesant en or, fasse son apparition et les

étrangers évalueront en ce nouveau franc-or nos échanges possibles. Ce n'est pas l'apparence des prix intérieurs qui les guidera ; mais la réalité. Qu'ils achètent 10 ou 12 francs un objet donné, cela leur est indifférent, si c'est toujours le même poids d'or qu'il faut donner. Et le prix des marchandises importées hausserait également. Les vendeurs étrangers traduiraient en prix-or sur la base nouvelle leurs prix actuels de vente.

Faut-il ajouter que ceux qui préconisent la dévaluation se trompent en invoquant des expériences étrangères. Elles sont faites dans des conditions économiques et de milieux trop différents pour être comparées entre elles et a fortiori avec notre propre situation.

Qu'un nouvel amenuisement de notre franc ne soit pas socialement désirable, qu'il traîne avec lui une série de troubles matériels et moraux cela nous paraît certain. Les Suisses n'accepteraient pas un nouveau coup de bâton !

V. R.

### Le canton d'Argovie sévit contre une néfaste mentalité

Le 30 décembre dernier, la Direction de la Justice du canton d'Argovie a adressé aux officiers publics (notaires, etc.) aux banques et caisses d'épargne, aux bureaux du registre foncier, ainsi qu'à tous les tribunaux du canton la circulaire suivante :

« On constate de plus en plus, ces derniers temps, que des personnes qui craignent d'être attaquées pour des engagements qu'elles ont contractés (en particulier pour des cautionnements) cherchent par des manipulations diverses et des actes juridiques frauduleux à soustraire leur fortune à l'emprise des créanciers et à éluder ainsi leurs engagements. Les moyens généralement employés à ces occasions sont la séparation de biens légale, le transfert d'immeubles au chapitre du conjoint ou d'un proche parent, la création de cédulas hypothécaires pour des dettes fictives, etc.

« Ces actes juridiques contestables ont pris un développement alarmant. Ils constituent un véritable danger public parce qu'ils créent une mentalité des plus néfastes chez les débiteurs et ébranlent la bonne foi et la confiance dans le domaine économique et juridique. Certes, il n'est pas toujours possible à l'officier public appelé à donner la forme authentique à de tels actes de se rendre compte si les contractants sont de bonne ou de mauvaise foi. Les personnes lésées ont naturellement aussi la faculté d'intenter en tout temps une action révocatoire dans le but de fai-

re prononcer la nullité de tels actes. Toutefois nous considérons qu'il est du devoir particulier de tout officier public de bien renseigner les parties avant la conclusion de tout acte, d'exiger d'elles tous les renseignements utiles et, cas échéant, de les rendre attentives sur l'inconvenance de l'acte envisagé et sur les conséquences qu'il pourrait entraîner. Ce devoir des officiers publics ressort du reste clairement de l'art. 29 al. 2 de l'ordonnance du 29 décembre 1911 qui spécifie : « Si une personne chargée de dresser un acte en la forme authentique constate que cet acte est contraire à la loi, qu'il est immoral ou incompatible avec le droit civil, il est tenu de refuser son secours. » « Les autorités judiciaires sont invitées à porter à la connaissance de la Direction de la Justice tous les actes juridiques frauduleux qui leur sont connus, afin qu'elle puisse procéder à une enquête et déterminer si des poursuites doivent être intentées contre l'officier public qui a dressé ces actes dans la forme authentique. »

Le canton d'Argovie dénonce ainsi ouvertement un fléau des temps actuels et cherche à lutter contre la baisse de la moralité en affaires. Ces efforts sont des plus louables car on ne saurait assez sévir contre cette déplorable mentalité qui tend malheureusement à se répandre. Si l'on veut maintenir la confiance en affaires et tout particulièrement en matière de crédit, il est indispensable que règnent partout la bonne foi et la volonté bien arrêtée de faire toujours honneur à sa signature et de tenir honnêtement et loyalement les engagements que l'on a librement contractés.

### Les progrès du raiffeisenisme dans le canton de Neuchâtel

Nous avons déjà signalé antérieurement le très vif intérêt que la campagne neuchâteloise porte actuellement à l'idée raiffeiseniste.

On voit dans la constitution de ces coopératives locales un moyen efficace de favoriser l'épargne et d'améliorer les conditions du crédit agricole. Ces institutions développent de façon heureuse la solidarité dans la commune. Elles renforcent la cohésion et l'entraide mutuelle au sein de la population. Les résultats déjà obtenus dans ce sens par les Caisses qui se sont fondées sont des plus encourageants. Partout les comités travaillent avec entrain et dévouement et chaque village est fier de posséder enfin sa petite « banque locale ».

D'actifs et dévoués propagandistes sont partout à l'œuvre, font connaître

l'idée et encouragent la fondation de nouvelles Caisses. Dans la plupart des villages, c'est le conseil communal qui prend l'initiative de faire donner une conférence d'orientation sur la Caisse Raiffeisen. Les chefs agricoles, l'Ecole d'agriculture de Cernier soutiennent maintenant le mouvement. Lors des réunions des sociétés d'agriculture il se trouve toujours quelqu'un pour souligner l'utilité de la création de Caisses Raiffeisen dans chaque commune rurale.

Sur l'initiative de M. Wey, ingénieur rural cantonal, des conférences d'orientation ont été données par les soins du Bureau de l'Union dans plusieurs communes. La semence répandue ainsi commence à lever petit à petit et deux Caisses viennent de se constituer à **BROT-PLAMBOZ** et à **PONTS DE MARTEL** dans la montagne neuchâtoise. Ces nouvelles Caisses ont immédiatement reçu de l'Union le matériel nécessaire et ont déjà commencé leur activité.

Dans le Val de Ruz, l'idée Raiffeisen se répand également rapidement grâce à l'activité propagandiste débordante de M. Urfer, vétérinaire à Fontainemelon. Sur son initiative une Caisse s'est constituée le 16 avril à **FONTAINES**. C'est déjà la quatrième du Val de Ruz.

Nous félicitons la population de ces différents villages de leur esprit d'initiative et de solidarité et nous émettons l'espoir que par une activité dans le parfait esprit de Raiffeisen ces nouvelles institutions deviennent rapidement un élément de progrès et de développement pour les sociétaires et toute la population.

### Fête jubilaire de la Fédération du Valais romand

Les délégués de toutes les 57 Caisses Raiffeisen du Valais Romand se sont rencontrés, le 1er avril 1937, à **Sion**, pour l'assemblée annuelle de la Fédération et pour commémorer les 25 ans d'existence du groupement.

La journée a débuté par un office divin à la Cathédrale, présidé par M. Walter, curé de la ville de Sion, avec messe et chants de la Cécilienne, auquel ont pris part les 300 raiffeisenistes.

A 10 heures, **M. Puippe**, président cantonal, ouvre la séance administrative au Cinéma Lux, en exprimant d'une voix vibrante une cordiale bienvenue à l'imposante assistance. Il salue en particulier les nombreux membres du clergé et tout spécialement les initiateurs du mouvement dans le canton, MM. les abbés Gaspoz, Werlen, Monnay, Bour-

ban, Follonier et Walter. Honneur à ces pionniers de la première heure ! M. le Conseiller d'Etat Escher, chef des Finances, a prouvé une fois de plus ses sympathies pour nos Caisses en honorant l'assemblée de sa présence. Avec joie, le président salue chaleureusement aussi les délégations de l'Union suisse et des fédérations vaudoise, genevoise et fribourgeoise.

**M. Jacquod**, secrétaire de la Fédération donne lecture du protocole de l'assemblée de 1936, si bien réussie, à Saxon. Les comptes, présentés par **M. Clerc**, et soldant par un actif de Fr. 1600.— sont approuvés et un don jubilaire de fr. 100.— est alloué à l'Institut des sourds-muets du Bouveret. Les cotisations sont maintenues au même taux que précédemment. Dans un rapport très substantiel, le dévoué président commente l'activité des Caisses au cours du dernier exercice. Comme il assiste chaque année à presque toutes les assemblées des Caisses locales, M. Puippe est en mesure d'apprécier tous les efforts que les dirigeants déploient pour réaliser l'idéal de nos organisations et pour rendre le plus de service possible à la population laborieuse de nos campagnes et de nos villages. Il encourage les Comités locaux à ne jamais reculer devant les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

L'entraide mutuelle dans le domaine du crédit a fait ses preuves, elle est plus nécessaire que jamais, car c'est elle qui nous aidera à surmonter la crise. Mais surtout ne faisons pas de politique. La politique nous divise. Or, nous avons besoin d'entente et d'union. Il est impossible aussi de bien gérer une Caisse si les Comités ne se réunissent pas périodiquement. Les paternels conseils du président Puippe sont toujours très appréciés.

L'assemblée honore ensuite la mémoire de deux chers raiffeisenistes disparus, M. Albert Luisier, président à Leytron et M. Paul Hugon, caissier à Martigny-Combe.

Remplaçant M. Heuberger, secrétaire, empêché pour raison de santé, **M. Bucheler** reviseur, adresse ensuite aux raiffeisenistes valaisans et à leur cher président cantonal, le « père Puippe » les vœux de sympathie et les félicitations de l'Union suisse. Il relève la forte et bonne situation de l'œuvre raiffeiseniste suisse, basée sur des principes excellents. Les idées de Raiffeisen commençaient à peine à être connues en Suisse Romande que les Valaisans les adoptaient et réalisaient déjà en 1908 le mouvement coopératif de crédit dans

leur canton. Grâce en particulier à l'initiative et au zèle exemplaire de M. Puippe, le **Valais Romand compte actuellement 57 Caisses avec 5200 sociétaires. Les capitaux confiés se chiffrent à 13 millions de francs et les réserves accumulées atteignent Fr. 400.000.—**. Les Caisses valaisannes constituent une branche robuste de l'arbre raiffeiseniste suisse. L'Union, avec sa caisse centrale forte et indépendante est un fruit de la collaboration fidèle des Caisses locales. Ces dernières ont été fortement soutenues dans leur développement par les Fédérations cantonales et par l'Union suisse.

Le point culminant de la journée a été la belle conférence de **M. le Dr A. Favre**, professeur à l'Université de Fribourg.

Durant plus d'une heure le conférencier a analysé toutes les grandes questions actuelles : la dévaluation (dont on ne peut que souhaiter que les effets négatifs ne surpassent pas les quelques améliorations intervenues) ; le chômage, le grand fléau social de notre époque ; les difficultés financières qui en résultent pour l'Etat et les Communes ; les essais avec le contrat collectif pour arriver à une collaboration plus étroite entre patrons et ouvriers dans l'intérêt de la profession ; la fiscalité. Dans tous les domaines, expose l'orateur d'une manière convainquante, dans la vie politique, économique et sociale, il faut restaurer le principe de la dignité, de la responsabilité personnelle, de la primauté des valeurs humaines, spécialement de l'ordre moral, sur les « techniques », et sur l'argent, qui doivent être conçues comme les servantes, non comme les maîtresses de la vie. Avec une rare compétence et avec franchise M. le Dr Favre a dépeint non pas seulement les erreurs qui ont pu provoquer cette crise internationale, mais encore toutes les possibilités qui sont à notre disposition pour améliorer notre situation si chacun y met de la bonne volonté et prend sa part équitable de responsabilité. Toute l'activité raiffeiseniste est un seul effort vers cet idéal.

Le conférencier est très applaudi et remercié par le président qui lève ensuite la séance administrative.

\* \* \*

Mis en train par cette intéressante séance, les participants discutent entr'eux en traversant la ville pour se rendre à l'Hôtel de la Planta où tout est soigneusement préparé pour la fête jubilaire. Un grand banquet se déroule dans l'entrain et la gaité. La ville de Sion et M. le Dr Henry Wuilloud avaient offert le vin d'honneur.

**M. Jacquod**, secrétaire, fonctionne comme major de table. Il remplira cette tâche à la perfection en suscitant l'entrain et l'enthousiasme. Les chants sont dirigés par **M. Obrist**, président de Bra-mois.

Au dessert **M. Puipe** ouvre la série des discours par une brillante allocution dans laquelle il rappelle tous les efforts et les intentions des raiffeisenistes valaisans de la première heure. C'est le souci du bien-être matériel et social du peuple qui a fait naître le mouvement dans le canton. Après une conférence du colonel Repond, donnée en 1908 à Sion, M. le professeur Follonier de Sion et MM. les curés Bourban à Leytron, Monnay à Chippis et Gaspoz à Hérémece se mirent à l'œuvre pour fonder les premières Caisses. En même temps, M. Werlen, alors curé de Löt-schen, introduisait ces Caisses dans le Haut-Valais. Dans le but de grouper les forces, la fondation d'une Fédération de toutes les Caisses du canton avait été aussitôt envisagée. Ce projet n'ayant pas abouti, en 1912 les 11 Caisses du Valais Romand créaient l'organisme actuel pour défendre leurs intérêts. Le premier comité était constitué par M. Bovier de Leytron, comme président, M. le curé Gaspoz, vice-président et M. P. Deléglise, secrétaire. Depuis 25 ans M. le curé Gaspoz est donc membre du Comité fédératif et sur la proposition de M. Puipe, il est acclamé président d'honneur.

L'assemblée a reçu des télégrammes de vives sympathies de M. Heuberger, secrétaire général, de la Fédération du Jura bernois et de M. Maurice de Tor-renté, préfet.

Dans son allocution de circonstance, le délégué de l'Union **M. Bucheler** a surtout fait ressortir le travail accompli et les progrès réalisés ces dernières années par le peuple valaisan dans tous les domaines en général (routes, améliorations foncières, etc.) et dans les Caisses Raiffeisen en particulier. Grâce au travail infatigable de M. Puipe, président de grand mérite, presque toutes les communes du Valais ont leur propre institution d'épargne et de crédit et on peut constater que nulle part peut-être ces Caisses locales rendent autant de services que dans ces villages éloignés des centres et à cette population qui doit lutter si durement pour son existence. M. Bucheler rend un juste hommage aux membres du clergé pour leur bienveillante collaboration dans les Comités aux fins d'assurer la prospérité des Caisses en se conformant toujours strictement aux principes chrétiens des pionniers.

Au nom du Conseil d'Etat, **M. Escher** félicite les Caisses Raiffeisen de leur louable activité, pour laquelle leurs membres trouveront toujours un appui auprès du pouvoir exécutif. L'orateur constate qu'il y a exactement 50 ans que M. de Steiger a créé, le 1er avril 1887, dans le canton de Berne, la première Caisse Raiffeisen en Suisse. Ces Caisses étaient une nécessité, elles ont fait leur chemin et elles se révèlent aujourd'hui comme une œuvre des plus utiles pour le bien moral et matériel de nos braves campagnards. Il serait à souhaiter que l'esprit de dévouement et d'entraide qui règne dans les Caisses Raiffeisen se propageât aussi de plus en plus dans la politique. M. Escher est vivement applaudi et remercié pour son exposé magistral.

Preennent encore la parole **M. le chanoine Werlen**, président des Caisses Raiffeisen du Haut-Valais ; **M. Walther**, curé de la ville de Sion et fondateur de la Caisse de Vex ; **M. Bacher** au nom du Conseil municipal de Sion. Au nom de la Fédération vaudoise **M. Simonin**, caissier, à Puidoux, assure les Valaisans de toute la sympathie des Vaudois et les félicite de leur attachement fidèle à l'Union suisse. **M. l'abbé Bianchi**, président d'honneur des Caisses genevoises, en termes chaleureux salue les raiffeisenistes et leur souhaite bonheur et succès. Il souligne que ce fut aussi l'infatigable M. Puipe qui donna, il y a 10 ans, une conférence dans la paroisse d'Avusy, de laquelle résulta la première Caisse en terre genevoise, qui en compte actuellement 17. **M. l'abbé Sapin**, représentant la Fédération fribourgeoise a encore parlé de la valeur morale des efforts personnels et continuels qui sont nécessaires pour bien administrer les Caisses, mais qui seuls assurent aussi leur existence.

Cette magnifique journée jubilaire se termine ensuite dans l'enthousiasme général. Elle a été une grandiose manifestation de l'esprit chrétien qui anime les raiffeisenistes. Que la Fédération Valaisanne prospère toujours et se développe !

\* \* \*

Après le succès de l'assemblée jubilaire de la Fédération, M. le président Puipe adresse aux Caisses valaisannes la **proclamation** suivante :

Messieurs, mes chers amis,

Notre « landsgemeinde » du 1er avril, à Sion, a eu un grand succès. Les nombreux échos qui m'en parviennent sont unanimes à proclamer : « Ce fut une belle, une magnifique journée ». Ce qui la rendait imposante, c'est la forte participation : 286 délégués, cinq par Caisse ; de plus, une trentaine d'ecclésiastiques, ces amis raiffeise-

nistes si chers. Mais ce qui a le plus rejoui le cœur de votre président, c'est que les 57 Caisses de la Fédération étaient là ; aucune n'y manquait ; la famille était au complet. Ça c'est chic, ça c'est gentil ; c'était un beau spectacle d'attachement et de discipline — que vous renouvellerez chaque année, n'est-ce pas ? — et pour lequel je vous exprime mes bien chaleureux et bien affectueux remerciements.

Je veux aussi souligner la précieuse collaboration du Bureau central qui nous a envoyé le sympathique et souriant reviseur Bücheler, puis des délégations des Fédérations sœurs, M. le Rd chanoine Werlen, M. Simonin, de Vaud, M. l'abbé Bianchi, de Genève, M. l'abbé Sapin, de Fribourg, qui tous, par leurs paroles chaudes et éloquentes, si pleines d'amabilité et de fraternité confédérale, portèrent l'assemblée à ce degré d'enthousiasme qui éclata en feu d'artifice par le chant du Cantique suisse.

Et maintenant, chers amis, à l'œuvre ; cette belle manifestation n'est pas un aboutissement, elle est un nouveau départ. Jusqu'ici nous avons fait du travail principalement en surface (fondation des Caisses) ; il faut le faire désormais en profondeur. Ne craignez pas la tâche obscure, elle est généralement la plus méritoire. C'est pierre par pierre, grain de sable par grain de sable, qu'ont été construites les cathédrales ; vous avez aussi une cathédrale à édifier ; celle d'une vie économique moralement et matériellement saine ; inculquez à vos concitoyens le goût et le sens de l'épargne, la restauration de l'honnêteté, le respect des engagements, l'ordre et l'exactitude dans toutes leurs affaires, le tout éclairé et soutenu par la confiance en Dieu. Frappez tous les jours et vigoureusement sur ces clous et vous constaterez un jour que vous avez fait œuvre de génie, puisque le génie, a dit quelqu'un, est un composé de 2 % d'inspiration et de 98 % de transpiration.

*Il faut croire à ce que l'on fait, et le faire avec enthousiasme.*

Adr. Puipe.

## Les Caisses Raiffeisen vaudoises

—○—

La Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen a tenu son assemblée générale ordinaire le 17 avril dernier dans la confortable et élégante salle du Restaurant du Théâtre de Lausanne, sous la présidence de **M. A. Golay** (Molondin).

A 2 heures, le président ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux délégués qui ont répondu nombreux à l'appel du Comité. Il salue tout spécialement M. le pasteur Rochat (Bercher) président d'honneur de la Fédération, auquel l'assemblée fait une ovation. M. Golay excuse l'absence de M. le conseiller d'Etat Porchet, de M. Blanc, secrétaire agricole, de M. Chavan, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin qui avaient annoncé leur participation à l'assemblée mais que le décès d'une personnalité a malheureusement empêché au dernier moment de se joindre aux raiffeisenistes. Il excuse également l'absence de M. Heuberger,

secrétaire de l'Union, retenu par la maladie.

L'appel fait constater la présence d'une centaine de délégués représentant la presque totalité des Caisses fédérées.

Excellentement présenté par **M. H. Tenthorey** (Le Sépey), secrétaire, le procès-verbal relate fidèlement les péripéties de l'assemblée de 1936 et de la fête commémorative du 25<sup>me</sup> anniversaire de la fondation de la Fédération.

**M. Golay** présente ensuite le rapport présidentiel traditionnel. Ce rapport, d'une haute tenue littéraire, dont la lecture absorbe une bonne heure d'horloge, est une subtile étude de la vie des Caisses vaudoises. Après avoir examiné longuement les événements économiques et politiques à la lumière d'une saine philosophie, le rapporteur désire le règne de la fraternité chrétienne entre les peuples et les individus et le retour à un idéal d'honnêteté, de loyauté, de désintéressement et d'amour du prochain.

Le rapporteur proclame ensuite les résultats du dernier exercice : **Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont au nombre de 48 avec 3912 sociétaires.** Une fondation a eu lieu l'an dernier à Penthéraz et tout dernièrement encore une Caisse s'est constituée à Cully. **La somme des bilans est de Fr. 22,4 millions. Les dépôts d'épargne s'élèvent à Fr. 14,3 millions et le nombre des carnets est de 10,548. Le bénéfice réalisé est de Fr. 62,500.— et les réserves atteignent aujourd'hui Fr. 948,669.—.**

Certains postes de la statistique accusent une diminution par rapport à l'année précédente. A ce propos, **M. Golay** considère qu'il y a certainement encore dans le canton pas mal d'argent qui pourrait être déposé dans les Caisses Raiffeisen. Il ne doit en tout cas plus y avoir maintenant à leur égard la méfiance qu'avait pu engendrer dans le public mal renseigné la débâcle de la Caisse de crédit agricole d'Ormont-dessus. Devant le Grand Conseil où la question est revenue l'an dernier et dans les articles de journaux qui ont paru ensuite, il a été bien nettement établi que ce malheureux désastre était dû non pas aux conjonctures économiques, comme on voulait le faire croire, mais surtout à une mauvaise administration qui n'aurait pas pu s'exercer et produire ses fâcheux effets si cette Caisse avait appartenu à l'organisation des Caisses Raiffeisen suisses. L'exemple de la Caisse Raiffeisen d'Ormont-dessus, cité avec pièces à l'appui, a démontré que la constitution, l'administration, le contrôle et la surveillance de ces Caisses justifiaient pleinement la confiance qui leur était accordée, tandis que ce n'était pas le cas pour celle d'Ormont-dessus.

Le rapporteur regrette également qu'il y ait si peu d'initiatives pour fonder de nouvelles Caisses dans le grand nombre de communes vaudoises qui n'en possèdent pas encore. La fondation d'une Caisse est pourtant plus facile aujourd'hui qu'autrefois parce qu'on bénéficie de toute l'expérience ac-

quise et d'une organisation solidement constituée et infiniment précieuse. Cela est d'autant plus regrettable qu'on trouve partout des citoyens qui reconnaissent que les Caisses Raiffeisen sont une excellente institution dont ils feraient volontiers partie.

Le Comité de la Fédération a tenu en 1936 6 séances pour l'expédition des affaires courantes. Un nouveau mémoire a été adressé au Conseil d'Etat pour solliciter la révision de l'arrêté du 26 mai 1922 concernant l'**administration des tutelles**, en vue d'accorder aux Justices de Paix la faculté d'autoriser les tuteurs à avoir un compte courant et à effectuer des dépôts auprès des Caisses Raiffeisen. Cette question fait actuellement l'objet d'une étude au sein d'une commission.

De vifs applaudissements saluent ce brillant rapport et **M. Jotterand** se fait l'interprète de l'assemblée pour exprimer à son auteur l'expression de la haute estime et de la gratitude des raiffeisenistes.

**M. Tenthorey** présente ensuite les comptes du ménage de la Fédération qui accusent un solde actif de Fr. 1557,35. Après rapport de **M. Bolomey** (Goumoëns-la-Ville) les comptes sont adoptés. Les Caisses de La Sarraz et de Bretonnières vérifieront les comptes de 1936.

Le Comité propose de percevoir la cotisation annuelle sur la même base que précédemment et, afin de faciliter la participation à l'assemblée des sections éloignées, d'accorder à toutes les Caisses une indemnité de route pour les délégués auxquels elles ont droit et qui assistent à l'assemblée ; les Caisses non représentées seront par contre passibles d'une amende de Fr. 5.—. Cette proposition est ratifiée par l'assemblée.

La série sortante du comité fédératif est renouvelée par acclamation. Le Comité reste composé de **MM. Golay** (Molondin), président, **Tenthorey** (Le Sépey), **Jotterand** (Bière), **Simonin** (Puidoux) et **Mérimat** (Ollon).

La parole est ensuite donnée à **M. H. Serex**, secrétaire adj. de l'Union suisse, pour la conférence inscrite à l'ordre du jour sur l'**amortissement**.

Le conférencier préambule en saluant les délégués au nom de la Direction de l'Union centrale et en félicitant les Caisses vaudoises des résultats obtenus. Si le développement est moins expressif qu'au cours des années précédentes, ce qui est compréhensible dans les circonstances présentes, la situation intérieure des Caisses va par contre en s'affermissant d'année en année. De nouveaux succès seront obtenus encore à l'avenir si les dirigeants restent toujours

fidèles aux principes éprouvés de Raiffeisen et si la population agricole sait faire preuve de solidarité toujours plus forte et rapatrier petit à petit au village tous les capitaux qui sont encore placés au dehors.

Le conférencier souligne l'importance que revêt *le remboursement systématique des dettes* que réclament les statuts. L'amortissement des dettes est une mesure de prévoyance, une épargne forcée. Il part du principe le plus élémentaire de logique. Il favorise le désendettement du débiteur et décharge petit à petit les cautions de leurs engagements. L'amortissement rapide des dettes permet aux Caisses de maintenir des garanties toujours suffisantes aux prêts accordés ; il est ainsi une mesure de sécurité à longue échéance, une assurance contre la dépréciation des gages. A l'heure actuelle où la formation de la nouvelle épargne est plus difficile l'amortissement des dettes revêt une grande importance ; il fait rentrer constamment des fonds qui peuvent être utilisés pour les besoins de la liquidité et pour effectuer de nouveaux prêts, ce qui augmente la capacité d'action et le potentiel de vie des Caisses. Mais l'amortissement a non seulement une valeur économique mais encore éducative et morale : il stimule constamment les énergies, la prévoyance et la responsabilité personnelle ; c'est une véritable école de discipline, d'effort et de sobriété. Vu leur contact étroit avec leurs débiteurs, les Caisses Raiffeisen sont bien placées pour obtenir un amortissement rationnel bien adapté aux possibilités de chaque exploitation. En vouant tous leurs soins à cette question, les Caisses Raiffeisen serviront efficacement les intérêts de leurs sociétaires et de la classe agricole.

Le président remercie le conférencier et ouvre la **discussion générale**.

**M. le pasteur RoCHAT**, le premier pionnier de la cause raiffeiseniste dans le canton de Vaud, exprime sa gratitude pour tous les témoignages de sympathie dont il est l'objet. Il exhorte les délégués à rester toujours fidèles à l'esprit de Raiffeisen qui réclame la probité, le courage d'assumer les responsabilités, le désintéressement et l'amour du prochain. Les divers mouvements qui se manifestent actuellement dans le pays et qui sont inspirés par l'idéal chrétien contribuent efficacement à la réforme que réclame le monde actuel.

**M. Beausire** (St-Saphorin) aimerait que la Caisse centrale de l'Union facilitât aux jeunes sections la participation aux congrès suisses en payant le déplacement à un délégué par Caisse représentée. On suggère également à cette occasion l'idée que la représentation officielle de la Fédération au congrès de l'Union suisse soit assumée chaque année, en corrélation avec le Comité fédératif, par une ou deux Caisses désignées à tour de rôle à cet effet et bénéficiant d'une subvention de la Fédération.

La suggestion de M. Beausire sera transmise au Comité central. Ces propositions sont cependant combattues d'emblée, spécialement par les délégués des jeunes Caisses de **Bottens** et de **Champvent**.

Ce dernier en particulier estime que les Caisses sont toujours suffisamment renseignées par les publications de l'Union et qu'il convient de ne pas introduire chez nous une politique pernicieuse de subsides qui est tout à fait contraire à l'esprit de Raiffeisen. **M. Schupp** (Echalens) désirerait que l'Union tint plus fréquemment ses assises en Suisse romande.

Pour terminer, le Comité fait servir aux délégués une excellente petite collation et après 3 heures de débats intéressants, M. Golay lève la séance.

Bien organisée, animée d'un excellent esprit, l'assemblée a été une manifestation nouvelle de la force agissante du raiffeisenisme vaudois.

\* \* \*

**P. S. — La Fédération prie les Caisses vaudoises fédérées qui n'enverront pas de délégués à l'assemblée de l'Union à Lucerne d'adresser leur procuration en blanc et dûment signée au président de la Fédération M. A. Golay à Moudon.**

## Chez les raiffeisenistes genevois

La Fédération des Caisses genevoises a tenu son assemblée générale le 22 mars 1937, au cercle valaisan à Genève. Toutes les Caisses fédérées avaient adressé des délégués. M. le conseiller d'Etat Anken, chef du Département de l'agriculture, avait tenu à témoigner sa grande sympathie pour les raiffeisenistes et honorait l'assemblée de sa présence. M. Bücheler, reviseur, représentait l'Union Suisse.

Sous la direction de **M. J. Dusseiller**, député, président, toutes les questions à l'ordre du jour ont été liquidées avec aisance et dans un sens qui favorisera certainement la bonne marche et le développement sain du mouvement raiffeiseniste genevois.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance a été donnée par **M. Marcel Munier**, **M. Boymond**, trésorier, a présenté les comptes du ménage intérieur de la fédération pour le dernier exercice.

Puis, selon la tradition, chaque Caisse a présenté par l'organe de son délégué officiel, un rapport concis sur l'activité déployée au cours du dernier exercice. Ces rapports sont toujours très intéressants. C'est un véritable plaisir d'entendre chaque délégué exposer avec

chaleur et émotion souvent l'œuvre accomplie, les expériences faites, les résultats obtenus et tous les services que rendent ces institutions d'entraide mutuelle en favorisant l'épargne et en améliorant les conditions du crédit agricole. Les rapporteurs ont fait d'intéressantes suggestions particulièrement en ce qui concerne la propagande et le recrutement de nouveaux sociétaires. M. le président Dusseiller a donné ensuite connaissance du tableau statistique des Caisses genevoises au 31 décembre 1936 que l'Union avait dressé pour la circonstance.

**Les 18 caisses Raiffeisen genevoises comptent 579 sociétaires (519 à fin 1935) les dépôts confiés sont en augmentation de 25 % et dépassent ainsi 2 ½ millions de francs, et le mouvement d'affaires de l'exercice a été de 5,8 millions de francs.**

Le reviseur de l'Union, **M. Bücheler**, a fait ensuite un exposé sur la situation générale des Caisses fédérées. Il s'est plu à souligner que partout règne un excellent esprit raiffeiseniste et un sain optimisme. Un grand et louable effort est déployé dans nos milieux pour résoudre par l'initiative individuelle et la coopération les difficultés économiques et sociales et améliorer les conditions d'existence matérielle et morale des adhérents. M. Bücheler a souligné également que l'obligation statutaire pour chaque Caisse de n'entretenir de relations financières qu'avec la Caisse centrale a certainement épargné de grosses difficultés aux Caisses genevoises qui n'ont ainsi été affectées d'aucune façon par les nombreux crachs bancaires dont la place de Genève a été le théâtre.

Au cours de la discussion générale la question des taux a été spécialement débattue. On convint de réduire les taux créanciers pour bien s'adapter à la situation actuelle du marché de l'argent mais de maintenir pour l'instant encore les taux débiteurs. Les conditions restent néanmoins très favorables pour les déposants comme pour les débiteurs et ce petit élargissement de la marge entre les taux permettra de renforcer les réserves des Caisses, réserves qui sont encore modestes.

Un projet de nouveaux statuts de la Fédération avait été élaboré par une commission spéciale. Ces statuts sont discutés article après article et adoptés définitivement, avec quelques petites modifications suggérées par l'Union centrale. Le comité formé sur la base des nouveaux statuts comprend : M. Jean Dusseiller, Corsier, président, M. Boymond, caissier à Compesières, M. Favre, président à Meinier, M. Ramu, prési-

dent à Dardagny, M. Constantin, caissier à Collex. Les Caisses d'Avusy et Avully vérifieront les comptes de la Fédération. Cette dernière sera représentée au prochain congrès de l'Union suisse à Lucerne par une délégation des Caisses de Bernex et Collonge.

M. le conseiller d'Etat **Anken**, Chef du Département de l'agriculture, — qui avait pris part également à plusieurs reprises à la discussion — a exprimé pour terminer sa sympathie pour les Raiffeisenistes et pour leur cause. Il a souligné la valeur sociale de l'activité gratuite des dirigeants et il a invité les raiffeisenistes à poursuivre courageusement l'œuvre commencée. Il est heureux de voir ce mouvement d'entraide mutuelle dû à la louable initiative de M. l'abbé Bianchi progresser de façon tout à fait réjouissante et pénétrer partout dans les campagnes, dans tous les milieux. « Comme chef du Département de l'agriculture, a poursuivi M. Anken, je souhaite ardemment voir bientôt une caisse Raiffeisen assurer dans chaque commune une distribution rationnelle du crédit agricole. » Le crédit que distribuent les Caisses Raiffeisen est particulièrement utile et précieux parce que les dirigeants s'enquêtent toujours de la destination des emprunts et parce que le petit cercle d'activité permet de connaître la situation des débiteurs et d'exercer sur eux une surveillance constante. Le gouvernement genevois est tout naturellement favorable aux Caisses Raiffeisen, parce qu'il considère comme nécessaire de stimuler l'initiative privée dans tous les domaines afin de servir les meilleurs intérêts de la population laborieuse tout en déchargeant l'Etat de tâches trop lourdes et trop compliquées pour lui.

Le représentant du gouvernement est très applaudi et pour terminer un hommage particulier est rendu à M. Bianchi, président d'honneur de la Fédération. Les délégués témoignent leur vive gratitude à cet ardent et dévoué pionnier de la cause raiffeiseniste à Genève et reconnaissent aussi les bons services rendus au mouvement par les Travailleurs de la terre.

## Nouvelles des Caisses affiliées

**SAIGNELEGIER (Jura bernois).**

*Une nouvelle Caisse corporative se transforme en Caisse Raiffeisen et demande son admission dans l'Union.*

Depuis 7 ans existe à Saignelégier une Caisse de crédit mutuel, système corporatif, que préside avec distinction M. le Dr Wilhelm, préfet du district. Depuis la démis-

sion de M. Hublard, préposé aux poursuites, les fonctions de caissier sont assumées par M. O. Farine.

Reposant pratiquement sur les mêmes principes fondamentaux que les Caisses Raiffeisen, cette institution d'entraide mutuelle s'est développée normalement. C'est ainsi que l'effectif des membres qui était de 29 unités en 1930 est actuellement de 131. La somme du bilan dépasse Fr. 200.000 et en 1936 le mouvement d'affaires a été de Fr. 412.000 en 112 opérations.

Les réserves atteignent le montant de Fr. 4.692.—. La marche des affaires est tout à fait normale et le bilan satisfait en tous points aux exigences de la loi sur les banques.

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les banques la question de la revision préoccupait les dirigeants. La Caisse se voyait dans la nécessité de s'approcher d'une banque et de recourir aux services d'une société fiduciaire. Cela ne convenait naturellement guère aux dirigeants soucieux de maintenir à la Caisse sa parfaite autonomie et son véritable caractère d'institution sociale. Par ailleurs, les expériences malheureuses faites par certaines Caisses indépendantes des cantons de Vaud et Fribourg mettaient toujours plus en évidence les dangers de l'isolement. Tout cela devait logiquement amener les dirigeants à s'approcher de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen afin de bénéficier de ses institutions (office de revision, caisse centrale) et jouir de la sécurité que procure la qualité de membre d'une organisation nationale forte.

Le 21 mars 1937, la Caisse de Saingnégier tenait son assemblée générale ordinaire. La proposition des Comités d'entrer dans l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen fut admise à l'unanimité des sociétaires et les statuts normaux des Caisses Raiffeisen furent adoptés séance tenante. Dans une petite causerie, M. Bücheler, reviseur de l'Union suisse, qui assistait à la réunion, démontra la haute valeur d'une bonne et étroite collaboration entre toutes les Caisses rurales pour assurer leur existence malgré toutes les vicissitudes et justifier toujours la confiance du public par une administration parfaite à tous égards et toujours conforme aux principes fondamentaux de Raiffeisen.

### LA SARRAZ (Vaud)

Le 24 mars dernier, cette caisse tenait, sous la présidence de M. Paul Décoppet, président, son assemblée générale pour l'approbation des comptes du 27<sup>me</sup> exercice.

Dans un excellent rapport, le président a fait faire à son auditoire attentif un tour d'horizon, comme on dit à Sottens. Il a rappelé les événements principaux de l'année et commenté de façon pertinente la situation économique et financière générale.

En ce qui concerne la Caisse, l'année 1936 a été relativement favorable. Le bilan est resté sur ses positions à Fr. 717.952.—. Le roulement a été de Fr. 1.395.323.— en 2060 opérations. Un bénéfice de Fr. 1033.60 a été réalisé, portant le fonds de réserve à Fr. 26.849.—. La Caisse compte 49 sociétaires. Le nombre des déposants en caisse d'épargne est de 246 et le montant des dépôts représente environ un demi million de francs.

Ces chiffres traduisent la confiance que les déposants ont envers l'institution, aussi

les comités s'efforcent-ils de la mériter par une gestion aussi parfaite que possible.

M. Décoppet remercie les membres des comités et le caissier pour les relations cordiales qui sont de rigueur dans les séances et pour le travail sérieux qu'ils ont fourni pour collaborer à la belle œuvre d'entraide mutuelle qu'est la Caisse Raiffeisen locale. Depuis une décade déjà M. Décoppet préside de façon distinguée aux destinées de l'association ; il y a dix ans également que M. Michaud, buraliste postal est le dévoué secrétaire du Comité et c'est la dixième année aussi que M. Jean Guignard établit avec compétence la comptabilité de la caisse.

Les comptes et le bilan ont été approuvés et un intérêt de 4 % a été attribué aux parts sociales.

### LE SEPEY (Vaud)

La Caisse Raiffeisen du Sépey a eu son assemblée générale ordinaire samedi 20 mars dernier, sous la présidence de M. Aloïs Oguey, Président du Comité de direction.

L'appel fait constater la présence de 57 membres. Sept sont excusés pour cause de maladie ou infirmité.

MM. Arthur Hubert et Edouard Mermod sont désignés comme scrutateurs.

Le Président du Comité de direction présente un excellent rapport contenant de judicieuses considérations sur la situation économique en général et sur celle de l'agriculture en particulier, ainsi que quelques renseignements sur la marche de la Caisse. Il constate que malgré les attaques sournoises dont elle est parfois l'objet, notre Caisse locale est en très bonne situation, qu'elle continue à prospérer et à rendre de précieux services à notre population, qui d'ailleurs lui conserve toute sa confiance.

M. Alexis Marlétaz se fait l'interprète de l'assemblée en remerciant vivement le Président pour son intéressant rapport.

Les comptes de l'exercice 1936 sont présentés et commentés par le caissier.

Le bénéfice total est de Fr. 4976.45, dont Fr. 3900.— sont versés à la réserve générale.

Les réserves ascendent à Fr. 37.742.46.

Le chiffre du bilan est de Fr. 783.936.87.

Le mouvement général a été de Fr. 997.876.25 et le nombre des opérations de caisse de 2173.

La Caisse a en dépôt à l'Union suisse une somme de Fr. 190.000.—, plus Fr. 6000.— en parts sociales.

Il est intéressant de constater que malgré la crise économique qui est encore très aiguë dans notre contrée, le montant des dépôts en Caisse d'épargne, qui était de Fr. 353.569.— en 1935, est de Fr. 357.748.— à fin 1936, soit en augmentation de Fr. 4200 environ. Par contre, le montant des dépôts en obligation, qui était de Fr. 244.900.— fin 1935, accuse un léger fléchissement de Fr. 3750.—.

Après lecture d'un intéressant rapport de M. Alexis Vurlod, Président du Conseil de surveillance, la gestion et les comptes de 1936 sont adoptés avec des remerciements au Comité de direction et au caissier pour leur travail consciencieux.

L'assemblée est appelée à désigner un membre du Conseil de surveillance en remplacement de M. Eugène Pernet, démissionnaire, M. Ami Dupertuis est élu par 35 suffrages.

### ALLE (Jura Bernois)

Le samedi 6 mars, la Caisse de crédit mutuel de Alle a eu son assemblée générale, sous la présidence de M. Jos. Curba, adjoint, président du Comité de direction. Une centaine de personnes assistaient à cette réunion qui débuta par le rapport du Comité de direction de notre Caisse, rapport qui releva les progrès constants réalisés par notre petite banque locale.

Du rapport du caissier, nous relevons les quelques données ci-après :

Le mouvement général pour 1936 a été de 643.000 fr. Le chiffre du bilan est en augmentation de fr. 27.000 sur l'année précédente et atteint la somme de fr. 326.000. Notons que pour les deux premiers mois de 1937, seulement, il y a déjà une augmentation nette de dépôts de près de fr. 40.000, ce qui fait bien augurer du résultat de l'exercice en cours. C'est là la preuve évidente de l'esprit d'économie et d'épargne qui se manifeste encore dans notre commune et que notre Caisse de crédit mutuel contribue certainement à développer et aussi à faire naître. Notre Caisse de crédit mutuel est appelée à déployer une activité bienfaisante au sein de notre population, où ses services sont de plus en plus appréciés. Œuvre de coopération et d'entraide, la Caisse Raiffeise est un instrument précieux de relèvement matériel et de défense sociale et morale de notre classe rurale.

La deuxième partie de la soirée fut réservée à une très intéressante conférence avec projections, donnée par M. Renfer, de l'École d'agriculture de Courtemelon. Le conférencier, avec un talent remarquable, traita des soins à donner aux vergers.

### Collonges-Bellerive (Genève)

Notre caisse vient de terminer son 8<sup>me</sup> exercice ; elle a tenu son assemblée générale à la salle communale de Collonge le 18 mars 1937. Aux 26 sociétaires s'étaient joints de nombreux amis sympathisants et c'est devant une salle bien garnie que M. Marcel Thorens, président du Comité de Direction ouvre la séance en saluant la présence de M. le Curé Michel, président du Conseil de surveillance et de M. le Curé Bianchi, actuellement à Vésenaz, le benjamin de notre caisse. Il souligne les progrès réalisés cette année encore accusant une augmentation réjouissante de tous les postes, indice certain de la confiance qui entoure de plus en plus le mouvement Raiffeisen dans notre commune. M. Lépine, caissier, donne connaissance des comptes et du bilan. Le mouvement de caisse a été de fr. 218.435.—, supérieur de fr. 24.462.—, à celui de l'an dernier ; le bilan s'élève à fr. 143.179,85 contre fr. 106.876,65 en 1935. L'épargne est en progrès constants ; 14 nouveaux carnets ont été délivrés portant à 85 le nombre des déposants avec un total de fr. 64.648.30. Il a été versé fr. 10.000.— de plus aux obligations dont le montant ascende à fr. 58.500.—. Les prêts consentis aux sociétaires ou en dépôts à l'Union s'élèvent à fr. 141.490.— et il serait désirable que l'on puisse utiliser dans une plus large mesure nos disponibilités qui sont très grandes. Le bénéfice réalisé est de fr. 318,07 portant les réserves à fr. 1186,97 ; les parts sociales versées sont de fr. 2550.— ; nos membres ont, ce jour, achevé le paiement de fr. 100.— exigé par l'Union suisse.

Fiers d'une expérience de plusieurs an-

nées, les Raiffeisenistes de Collonge-Bellerive qui subissent le voisinage trop rapproché de la grande ville et la diminution de la population rurale conservent cependant l'espoir de voir grandir encore leur institution, l'étendre dans l'artisanat et les professions libérales pour que leur caisse soit de plus en plus la banque communale mise au service de tous pour le service social de la charité et de l'entraide, pour la solidarité dans la profession et faire en sorte que l'argent serve les besoins de la famille et des métiers.

M. le Curé Michel prend ensuite la parole au nom du Conseil de surveillance. Il déclare que tous les comptes ont été examinés et trouvés en ordre parfait, aussi désire-t-il exprimer ses remerciements aux membres des Comités et au caissier pour leur conscience ; il se déclare heureux des résultats enregistrés et forme des vœux pour la prospérité de notre caisse.

Les comptes et le bilan sont approuvés à l'unanimité et décharge en est donnée aux organes responsables.

Il est procédé à l'appel nominal et au paiement de l'intérêt de la part d'affaire.

M. le Curé Bianchi adresse ensuite quelques mots pour souligner la nécessité de maintenir les principes chrétiens à la base de l'activité des Caisses, garantie indispensable de leurs progrès moraux et matériels. Il est heureux de constater que le frère enfant venu au monde à Avusy ait grandi et soit devenu l'ancêtre d'une famille nombreuse et vigoureuse. Il nous fait part de sa joie d'appartenir à la caisse de Crédit mutuel de Collonge-Bellerive et déclare qu'on peut compter sur son concours pour étendre ses bienfaits sur sa chère paroisse de Vésenaz.

Après les remerciements du président cette belle assemblée prend fin à 22 heures.

M. L.

### CONFIGNON (Genève)

La Caisse de Crédit Mutuel de Confignon a tenu son assemblée générale le 20 mars 1937 à la salle paroissiale.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, le président du Comité de Direction donne la parole au secrétaire pour la lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Ensuite il donne connaissance de son rapport sur la marche de la Caisse durant l'exercice écoulé. Notre président rappelle les principes d'entraide et de solidarité qui forment la base de nos statuts et qui seuls doivent nous guider.

Afin de pouvoir donner toute sa mesure, notre institution de crédit doit en outre être absolument indépendante au point de vue politique. Cependant, pour nous agriculteurs, il convient d'encourager parmi nos organisations celles qui travaillent dans le même but et le même esprit que nous, celles qui précisément tendent à élever le niveau moral et social de la profession. Notre président explique encore ce que doit être le cautionnement, qui est en soi une bonne action. Cautionner pour un parent, un ami momentanément gêné, c'est vraiment rendre service et c'est un acte de charité.

Cependant celui qui cautionne doit se rendre bien compte de ses engagements — ce qui n'est pas toujours le cas —, se dire qu'en apposant sa signature on s'engage au même titre que l'emprunteur, et surtout ne prendre cette décision qu'après avoir bien réfléchi et examiné la situation de celui

pour qui on cautionne. En définition, le cautionnement, pour être vraiment utile et procurer ses effets bienfaisants doit se faire d'une façon judicieuse et mûrement réfléchie. Notre comité veillera dorénavant encore plus que par le passé à éviter des excès dans ce domaine et surtout un cautionnement réciproque et exagéré.

Après expérience et dans le but d'une bonne et saine administration, les membres de notre Comité se sont engagés à ne pas cautionner concernant les prêts faits par la Caisse.

Après ces considérations d'ordre général, le président présente son compte-rendu sur la gestion proprement dite de la Caisse. Il constate avec plaisir les progrès constants réalisés dès sa fondation en 1929.

Chaque année nous avons constaté une augmentation du bilan et nous pouvons dire actuellement que nous jouissons de la confiance de la population. En 1936, 6 nouveaux membres sont venus renforcer l'effectif de la Société.

Notre président félicite les membres débiteurs, car au 31 déc. dernier, tous étaient en ordre avec leurs obligations. Il remercie notre caissier et les membres du Comité pour leur dévouement, l'Union suisse dont l'aide nous est si précieuse et surtout M. le Curé Ch. Comte, président du Conseil de surveillance auquel la parole est donnée. M. le Curé, cœur noble et généreux auquel nous tenons à rendre hommage souligne dans son rapport très documenté tous les bienfaits matériels et moraux que procure notre Caisse Raiffeisen. Il s'attache surtout à en faire ressortir les avantages. Il fait un historique complet du mouvement raiffeiseniste dès son début dans notre pays et lance un appel vibrant en sa faveur.

C'est ensuite au tour de notre dévoué caissier M. Ch. Berthet, de nous présenter les comptes.

Il fait un énoncé complet de tous les chiffres, les compare avec ceux de l'année dernière. La somme du bilan est actuellement de Fr. 256.621 et le roulement a atteint l'an dernier le demi million, M. Berthet fait remarquer entr'autre les avantages que peut procurer à nos membres l'usage du compte-courant.

Il signale l'heureux développement du compte épargne et remercie également les débiteurs pour leur ponctualité à payer leurs intérêts et amortissements.

Tous ces comptes et rapports sont approuvés à l'unanimité.

Il est procédé ensuite aux élections statutaires. Les trois membres sortants soit M. le curé Ch. Comte, J. Vidonne et J. Delesclès sont réélus.

Après l'appel nominal et la répartition de l'intérêt de la part d'affaires le président lève cette séance qui a fait particulièrement ressortir l'essor réjouissant de notre Caisse Raiffeisen. J. B.

### SATIGNY (Genève).

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 11 mars. Elle a été ouverte à 20 heures précises par le président du Comité de direction qui souhaite la bienvenue aux 45 membres présents, dont 11 nouveaux. Il donne lecture des noms de ceux qui n'ayant pas pu être des nôtres se sont excusés.

M. le curé qui était invité n'a malheureusement pas pu assister à notre assemblée, retenu par la maladie. Le président

regrette cette absence, car dit-il, les conducteurs spirituels d'une paroisse ne peuvent pas se désintéresser de l'œuvre sociale et morale de nos Caisses. M. le pasteur Berthoud assistait comme membre de la Caisse.

Après rapport présidentiel qui constate une croissance normale de nos affaires, le caissier, M. Schlaeppli fait un exposé des comptes en les comparant avec ceux de 1935. Le chiffre du mouvement qui dépasse Fr. 1.400.000.— dit de lui-même ce qu'est le travail du caissier. La somme du bilan est de Fr. 248.918.— M. Plan, président du Conseil de surveillance, assure tout le monde du bon ordre qui règne dans nos livres et dossiers, et du dévouement des dirigeants de la Caisse.

L'assemblée se termine par l'approbation des rapports et les propositions individuelles.

Puis le comité offre quelques bouteilles pour trinquer à l'avenir de notre Caisse et à l'union des communiens de Satigny.

Je me permets quelques considérations sur la marche et l'utilité de notre institution. Avant la création de notre Caisse Raiffeisen chacun devait aller en ville pour ses affaires financières. Une course et une demie journée perdue. Le créancier touchait en compte-courant  $\frac{3}{4}$ -1 % d'intérêt. Lorsqu'il recevait de l'argent, le débiteur devait payer pour un deuxième rang ou sur des signatures du 5  $\frac{1}{2}$  quand ce n'était pas du 6  $\frac{3}{4}$  %. L'épargne était versée par nos agriculteurs dans les caisses d'épargne en ville, mais lorsque ces mêmes déposants voulaient un prêt, on leur répondait par la négative.

Aujourd'hui pas de perte de temps. Quittant leur travail un peu avant l'heure, les Raiffeisenistes passent au guichet de la Banque locale et font leurs affaires ; la vision des chevaux attelés qui attendent sur la route le retour du patron, qui est allé chercher ou porter des sous à la Caisse n'est pas rare. L'économie réalisée sur la perte de temps et sur les frais de courses, ce qui était auparavant, est très grande.

Le créancier a reçu pour 1936 2  $\frac{1}{2}$  % sur compte à vue ce qui représente une différence sensible. L'épargne a quitté la ville pour être rapportée à son lieu d'origine et versée à notre Caisse où elle travaille pour les besoins mêmes des épargnants.

Les débiteurs trouvent chez nous une compréhension compatissante de leur situation et une aide qui, si les conditions sont strictes, n'ont pas moins au point de vue du taux de l'intérêt un immense avantage sur avant.

Nous avons constaté souvent que la différence des intérêts pour les comptes débiteurs suffit à l'amortissement de l'emprunt.

Avant, le paysan souffrait seul. Après la création de la Caisse il est compris et aidé.

11 personnes ont compris pendant 1936 qu'elles pourraient soutenir cette œuvre, ou qu'elles pouvaient trouver un secours intéressant et désintéressé.

Terminons en disant notre foi en nos Caisses de Crédit Mutuel (Raiffeisen) seules institutions financières basées sur l'aide morale et sociale qu'engendre une mutualité villageoise. L.

### GRANGES (Valais).

La Caisse de Crédit Mutuel a tenu samedi 27 février à 20 heures, son assemblée générale annuelle pour prendre connaissance

ce et approuver les comptes du 12<sup>me</sup> exercice.

Le dévoué Président du Comité de Direction *M. Eugène Eggs* ouvrit la séance en souhaitant à tous la bienvenue et en saluant *M. Puipe*, membre du Comité central de surveillance et Président de la Fédération des Caisses du Valais Romand, qui a bien voulu répondre à l'appel du Comité pour donner une conférence. Après la lecture du protocole de la dernière assemblée, le Président fit son rapport sur la caisse. Il donna ensuite la parole au caissier *M. Mabilard* pour la lecture du rapport. Celui-ci décrit l'activité de la caisse durant l'année écoulée, constatant avec plaisir qu'elle avait fait des progrès réjouissants. Pour un village de 400 habitants, dit-il, nous pouvons être heureux d'arriver à un bilan de 108 mille francs. Il remercie les comités et signale que le développement de la caisse est dû à la bonne collaboration entre les dirigeants et les membres, de même qu'à la grande confiance que la population a accordé.

Il est ensuite donné lecture des comptes et bilan qui sont approuvés à l'unanimité. La caisse compte 45 membres, elle a eu un mouvement général de 209.676 fr et le chiffre du bilan ascende à 108.775,20 fr. Les réserves atteignent 2200 fr. Nous avons reçu des dépôts en caisse d'épargne, en obligation et comptes courants pour fr. 102.757,70 ; ceux-ci nous ont permis d'accorder de nombreux prêts aux agriculteurs.

*M. Puipe* nous fit une causerie des plus instructives et intéressantes. Il nous retraça l'histoire des Caisses Raiffeisen dans le Valais Romand puis nous fit un exposé très détaillé sur l'épargne et le cautionnement. L'orateur fut vivement applaudi et remercié pour avoir traité ces deux sujets qui sont d'une grande importance à l'époque actuelle.

Après avoir trinqué le verre d'amitié et reçu les intérêts des parts d'affaires, chacun rentra content dans son foyer, emportant un excellent souvenir de cette belle et inoubliable assemblée.

### VERNAYAZ (Valais).

La Caisse de Crédit Mutuel de Vernayaz a tenu son assemblée annuelle dimanche 28 février à 20 heures pour prendre connaissance des comptes de son 27<sup>me</sup> exercice et les approuver.

Le très méritant président du Comité de Direction *M. Denis Clavaz*, ouvrit l'assemblée en souhaitant à tous la plus cordiale des bienvenues. Il eut l'honneur de présenter à l'auditoire le conférencier du jour *M. Jules Défayes* Président de l'association agricole valaisanne et *M. Puipe* l'infatigable pionnier et président des Caisses Raiffeisen du Valais.

Après lecture du protocole de la dernière assemblée, le Caissier *M. Jos. Décaillet* donna connaissance des comptes de l'exercice 1936.

Malgré les conditions économiques mauvaises, le résultat est réjouissant. Le bilan marque une légère augmentation et atteint 257.000 francs.

Le bénéfice de 1716 francs a été versé au fonds de réserve inaliénable qui se monte à 12.000 francs. Le président du Comité de Surveillance fit ensuite un rapport détaillé sur la marche de la Caisse, releva quelques

points intéressants concernant les intérêts et amortissements. Sur sa proposition les comptes furent acceptés à l'unanimité et décharge donnée aux organes responsables.

C'est au tour de *M. Défayes* de prendre la parole pour sa captivante conférence sur le Crédit agricole. L'origine du commerce, le troc, les échanges et les prêts à travers les âges pour aboutir ensuite à la création des banques au siècle dernier, tout est exposé d'une façon claire et intéressante. Le crédit agricole doit être organisé pour soutenir le petit paysan et non pour l'asservir, les Caisses Raiffeisen l'ont compris.

Espérons que les autres établissements le comprendront avant que la colère du peuple éclate.

*M. Défayes* s'est révélé orateur éminent, défenseur acharné de notre terre valaisanne et de celui qui la cultive. L'auditoire lui fit une ovation enthousiaste.

Une causerie de *M. Puipe* sur la question de l'épargne et des garanties qu'offrent les Caisses Raiffeisen termina cette assemblée qui fut une belle manifestation de l'esprit d'entraide et de concorde qui devrait régner dans nos villages. D. C.

### FOREL-LAVAUZ (Vaud).

L'assemblée générale annuelle de notre Caisse eut lieu le samedi 20 mars, au collège du Pont-de-Pierre. Malgré un temps peu clément et l'éloignement de leurs demeures, les deux tiers des sociétaires répondirent à l'appel du Comité. Chacun d'eux avait reçu la semaine précédente un résumé des comptes.

*M. Charles Ponnaz*, président du Comité de direction, présente un rapport très documenté sur les faits économiques saillants de 1936 et sur la marche de notre coopérative au cours de ce 12<sup>me</sup> exercice. Le journal de caisse est un miroir fidèle des heurs et malheurs de l'agriculture pendant cette année de graille; fourrages de maigre qualité, récolte déficitaire des céréales et des pommes de terre, hausse des prix du bétail dans les derniers mois.

L'événement capital fut sans contredit la dévaluation du franc, « alignement » qui enthousiasma certains, en alarma beaucoup et laissa sceptique le grand nombre ! Sans discuter du bien-fondé et de l'opportunité de cette opération douloureuse, *M. Ponnaz* cherche à en établir les répercussions et arrive à la conclusion suivante : l'expérience est encore trop brève... les campagnards n'en ont pas ressenti d'effets heureux... mais une reprise se dessine et l'espoir est permis !

Le rapport de gestion note en passant le résultat inespéré de l'emprunt pour la défense nationale et justifie la décision des dirigeants de notre Caisse de souscrire une obligation de mille francs. Plusieurs souscriptions, pour un total de Fr. 2700.—, ont été effectuées par notre intermédiaire.

Après plusieurs années d'hésitations prudentes, les deux Comités ont compris la nécessité d'acquiescer un nouveau coffre-fort, répondant mieux à nos besoins grandissants et présentant toutes garanties. La vente de l'ancien en a réduit le coût et le résultat favorable de l'exercice a permis de l'amortir à moitié.

Ce rapport présidentiel est suivi avec beaucoup d'intérêt. Puis le Conseil de surveillance fait entendre sa voix et *M. Henri Colomb*, secrétaire, commente l'activité de

ce rouage important de notre organisation. Il félicite le Comité de direction pour la manière digne et désintéressée avec laquelle il accomplit une tâche souvent ingrate et toujours plus absorbante. Il adresse des louanges au caissier, qui, dit-il, a quelquefois affaire à des membres « à entendement un peu dur ». Il remercie les sociétaires, et surtout les débiteurs, pour leur ponctualité et espère que, malgré la dureté des temps, les relations de la Caisse avec ses membres resteront ce qu'elles sont : fréquentes et amicales !

Les comptes de l'exercice 1936 sont présentés et commentés par *M. Monnet*, caissier. L'effectif de la société a passé de 54 à 63 ; le chiffre d'affaires ascende à Fr. 400 mille, en chiffres ronds, et le bilan à Fr. 358.000.—. La « crise » et les restrictions qu'elle entraîne n'ont pas empêché ce dernier poste d'augmenter de fr. 11.000.—. Le bénéfice net de l'exercice est de Fr. 623,98, somme versée aux réserves, qui atteignent ainsi Fr. 6608,50.

170 carnets d'épargne (fr. 124.000.—) et 53 obligations (fr. 100.000.—) témoignent de la confiance accordée à notre Caisse par la population d'une commune entièrement agricole et de ressources très modestes.

Les comptes de 1936, admis par les deux Comités et présentés à la Direction de l'Union suisse, sont approuvés à l'unanimité. Puis une discussion s'engage et le Comité répond à quelques questions touchant des détails d'administration.

Etant donnée l'insécurité du marché de l'argent, les taux créanciers et débiteurs ne subiront aucune modification.

Enfin, *M. Ponnaz*, président, clôt l'assemblée en formant des vœux sincères pour l'avenir de notre société et des Caisses Raiffeisen en général, bons artisans d'entraide et de coopération amicale.

Nos pères disaient déjà, dans leur bon vieux langage :

« Quand tsacon s'aidyè

Nion ne sé craivè...

— L'é dinse que va bin ! »

### BRASSUS (Vaud).

Du haut du Jura vaudois, de cette contrée resserrée entre la chaîne du Mont Tendre et celle du Risoud et adossée à la frontière française, nous vous adressons des nouvelles de notre Caisse.

Tout d'abord permettez-nous quelques considérations sur les principes en usage dans nos organisations. Nous avons pu constater par nos expériences que les principes raiffeisenistes sont les seuls qui soient en mesure de maintenir debout une semblable organisation d'épargne et de crédit. Sans ces principes et la surveillance qu'exerce l'Union centrale, un grand nombre de Caisses se seraient vues dans l'obligation, avec la crise et les exigences de la loi sur les banques, de procéder à la liquidation. A quelles conditions ? Là est l'inconnu ; inévitablement à des conditions défavorables.

Nos assemblées ont lieu le samedi soir en raison que les papas aiment passer leurs dimanches en famille.

Le principe établi dès la fondation de notre association pour les séances de comité et les assemblées est de commencer à l'heure exacte, en vertu de ce dicton, local peut-être : Avant l'heure n'est pas l'heure ; après l'heure ce n'est plus l'heure, l'heure c'est l'heure !

L'assemblée annuelle a eu lieu le 10 avril, sous la présidence de *M. Paul Aubert*, président.

Au début, distribution du résumé des comptes aux membres qui n'ont pas préalablement passé au bureau pour l'obtenir. Ensuite ouverture de l'assemblée par le président avec souhaits de bienvenue à tous les participants, ainsi que des remerciements aux nouveaux membres. Puis l'assemblée se déroule conformément à l'ordre du jour. Après l'appel qui fait constater la présence de 85 sociétaires vient la lecture des comptes par le caissier.

Le président présente ensuite le rapport du Comité de direction. Il entre en matière en mettant en évidence et en opposition l'une à l'autre ces deux conceptions : forces constructives et forces destructives. La Caisse Raiffeisen est une force constructive par excellence, comme le prouve la féconde activité qu'elle a déployée jusqu'ici. Examinant les questions économiques locales le rapporteur constate que la terre de montagne procure un rendement bien maigre au paysan et que sur le marché des bois les prix ne sont pas encore rémunérateurs ; par contre l'industrie de l'horlogerie travaille de nouveau à plein rendement : les bras de la contrée ne suffisent même plus et le chômage a complètement disparu.

La somme du bilan est actuellement de Fr. 1.877.760.— La Caisse du Brassus est donc la plus importante des Caisses vaudoises. Tous les chapitres du bilan sont en augmentation. Le roulement a été de Fr. 2,6 millions en 4717 opérations. Les dépôts d'épargne s'élèvent à Fr. 1,4 million répartis sur 848 carnets. Le bénéfice net du dernier exercice a été de Fr. 5294 et la réserve statutaire a atteint ainsi Fr. 53.039,68.

Le rapporteur donne aussi quelques renseignements sur le travail de l'ensemble des Caisses Raiffeisen et sur l'activité de l'Union centrale. Il constate avec satisfaction que le mouvement raiffeiseniste suisse est en progrès constant grâce à sa bonne organisation, à sa surveillance bien entendue et à la valeur des principes sur lesquels il est fondé.

Pour terminer, le rapporteur témoigne toute la reconnaissance du Comité au caissier et à sa digne collaboratrice pour l'excellent travail accompli.

Par l'organe de son président *M. H. Audemars*, le Conseil de surveillance présente ensuite un très bon rapport complétant le premier et relatant les services que notre Caisse rend dans la localité par l'encouragement à l'épargne et les facilités d'obtenir à bon compte des fonds que nécessite une exploitation agricole ou industrielle comme des avances à notre commune.

Les comptes et rapports sont approuvés à l'unanimité. L'assemblée procède ensuite à la réélection des séries sortantes des deux comités ; quatre bons et vieux serviteurs, dont plusieurs de la première heure, sont confirmés dans leurs fonctions par acclamation.

Pour terminer et sur la proposition du président du Conseil de surveillance l'assemblée entonne un chant patriotique. On dit que trois combiers qui se rencontrent dans le vaste monde forment une chorale...

Chacun se sentant heureux et comme en famille l'assemblée prend fin vers minuit.

A.

## Fédération Jurassienne des Caisses Raiffeisen

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le 9 mai 1937 à 14 h. à VICQUES (Fleur de lis).

Ordre du jour :

1. Procès-verbal
2. Rapport du Président
3. Comptes et vérificateurs
4. Cotisation
5. Réélection du Comité
6. Appel
7. Conférence : De la garantie dans la vente du bétail » par M. Amgwerd, avocat à Delémont.
8. Imprévu

Un service d'auto-transport assurera la communication entre Delémont et Vicques. Départ à 13 h 30.

Les Comités sont priés de désigner leurs délégués. Allons nombreux sympathiser avec nos amis de Vicques.

Editeur responsable :

Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel (système Raiffeisen), St-Gall

Impr. A. Bovard-Giddev, Lausanne

## Emprunts remboursables

Nous rappelons ci-après quelques emprunts échus ou appelés au remboursement :

Dès le 1er février 1937

Ville de Genève 3 % de 1896

Dès le 31 mars 1937

Canton de Lucerne 4 ½ % de 1928

Dès le 15 avril 1937

4 % Chemins de fer fédéraux 1912-14

Dès le 30 avril 1937

4 ½ % Canton de Berne 1923

Dès le 1er mai 1937

4 % Crédit Foncier vaudois de 1907 série G

Dès le 15 mai 1937

4 % Chemins de fer fédéraux 1923 (3me électrif.)

Dès le 15 juillet 1937

4 % Rente des Chemins de fer fédéraux 1900

5 % Confédération suisse, 1925.

4 % Caisse hypothécaire du canton de Fribourg Série 0 1902.

Les intérêts cessent de courir dès la date fixée.

La Caisse centrale se charge de l'encaissement des titres et des coupons sans frais aucun.

## Situation des Caisses Raiffeisen suisses au 31 décembre 1936 (classement par cantons)

Canton	Nombre de Caisses	Nombre de membres	Chiffre du bilan Fr.	Réserves Fr.
Appenzell R. E.	2	169	531,064.85	17,437.65
Appenzell R. I.	2	98	550,606.45	8,313.75
Argovie	70	7194	47,384,859.03	1,451,722.13
Bâle campagne	12	1828	9,147,438.98	463,559.90
Berne	71	4602	14,165,034.51	204,488.59
Fribourg	60	4749	26,571,873.94	1,241,275.39
Genève	18	579	2,535,518.97	30,258.54
Glaris	1	56	305,093.50	4,369.10
Grisons	13	901	4,272,109.65	128,468.26
Lucerne	24	2248	12,760,561.87	513,914.37
Neuchâtel	4	133	176,047.17	1,192.19
Nidwald	3	254	1,894,624.50	61,943.91
Obwald	1	94	373,614.47	5,000.85
Saint-Gall	69	9890	100,613,784.40	3,816,660.76
Schaffhouse	1	154	1,549,675.86	47,702.70
Schwytz	11	1612	8,263,425.98	271,088.20
Soleure	63	5723	42,693,545.03	1,608,122.35
Tessin	1	78	331,609.95	16,614.70
Thurgovie	33	3784	44,405,616.04	1,444,417.78
Uri	9	518	1,680,551.13	44,992.05
Valais	104	8907	25,193,959.23	774,036.51
Vaud	49	3912	22,401,558.88	948,669.75
Zurich	6	371	2,602,677.45	57,974.24
1936	627	57854	370,404,851.84	13,162,223.67
1935	612	56274	364,067,352.33	12,162,673.58
Augm. en 1936	15	1580	6,337,499.51	999,550.09

Roulement 1936 = Fr. 613,636,370.10 1935 = Fr. 616,037,608.51  
 Total des dépôts d'épargne 1936 = Fr. 184,806,135.11 1935 = Fr. 183,398,423.87  
 Nombre de livrets d'épargne 1936 = 187,170 1935 = 178,923  
 Moyenne par livret » 1936 = Fr. 987.37 1935 = Fr. 1,025.01